

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Extension de l'école et de la mairie, aménagement d'espaces publics et d'une aire publique de stationnement	724 m²	Commune
2	Aménagement de la voie communale dite "...à 4m de plateforme	892 m²	Commune
3	Aménagement de la voie communale dite "Chemin de Pierre Lente" à 3m de plateforme	174 m²	Commune
4	Aménagement de la voie communale dite "Route de Passu" à 3m de plateforme	99 m²	Commune
5	Aménagement du carrefour entre la "Route de Passu" et la "Route des Chavannes"	37 m²	Commune
6	Aménagement d'une aire de retournement "Route des Chavannes"	86 m²	Commune

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UHa** Secteur de centralité, forte densité et mixité des fonctions relevant de l'assainissement collectif à court terme
- UHi** Secteur d'habitat relevant de l'assainissement individuel
- UE** Zone à vocation d'équipements publics et d'intérêt collectifs

ZONE NON URBANISEE, RESERVEE A L'URBANISATION FUTURE
Zone à urbaniser à court terme

- 1AUHa** (oap1,2,3,4) Habitat dominant (urbanisable sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation)

ZONE AGRICOLE

- A** Zone Agricole
- Aa** Secteur d'alpage

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle protégée

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

- Trame végétale
- A titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU).
- Secteurs ne pouvant être ouvert à l'urbanisation qu'au travers d'une opération d'aménagement portant sur la totalité du tènement foncier du secteur concerné

ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.II.6 du CU

- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) numéroté de 1 à 21 :
 - 1 : Foyer de ski de fond
 - 2 : Gîtes/restaurants
- Bâtiment admettant un changement de destination

ELEMENTS, SITES et SECTEURS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.III.2° du CU

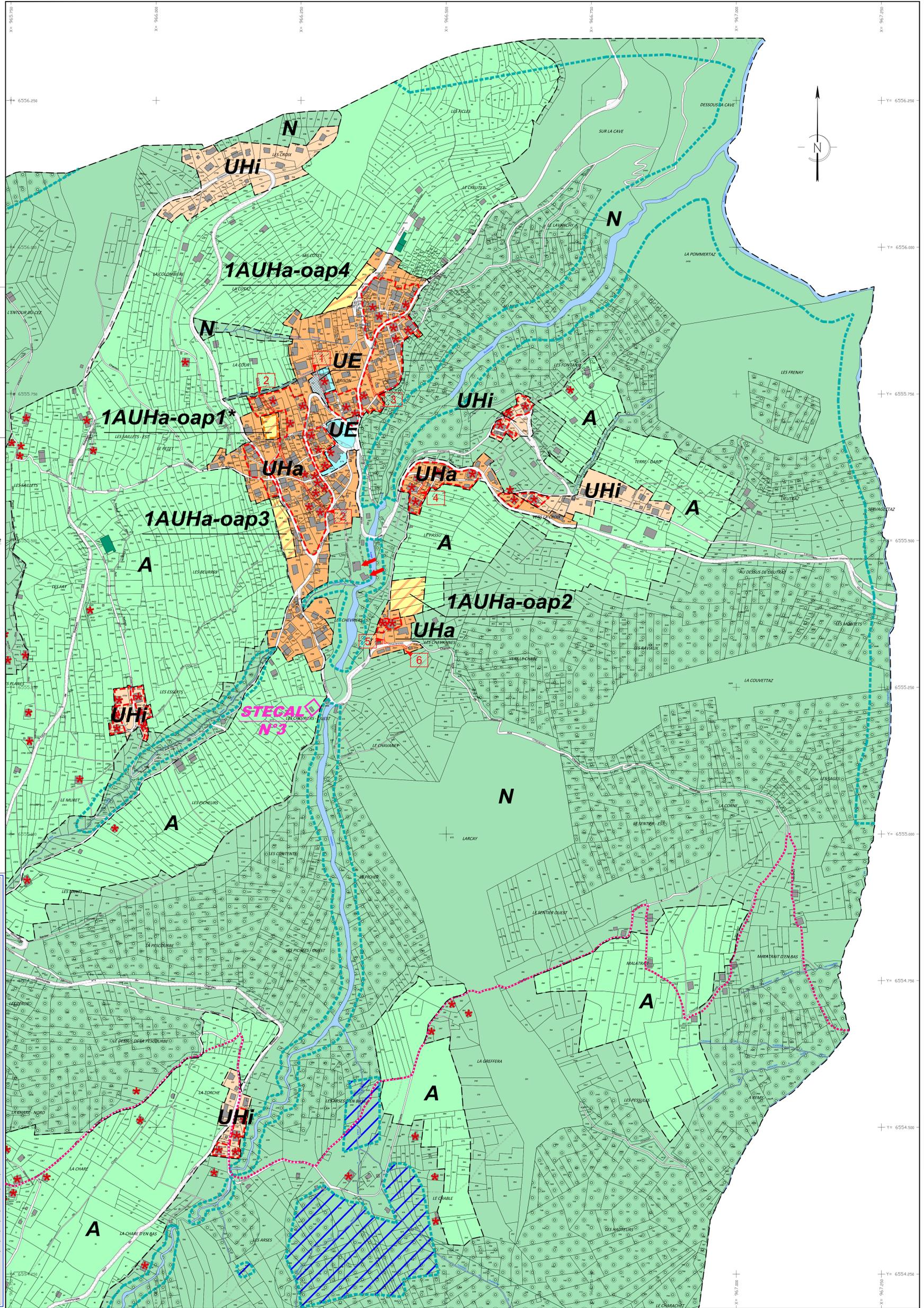
- Périmètre de bâti patrimonial
- Construction d'intérêt patrimonial
- Secteur d'intérêt écologique
- Zones humides

ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.II.4 du CU

- Périmètres de mixité sociale: Secteur 1AUHa-oap1

ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.IV.1° du CU

- Itinéraires de randonnée au PDIPR



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE

BRISON

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2016 arrêtant le projet du P.L.U. de BRISON.

Le Maire,
Didier LAYAT

PLAN N°3-2	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2500	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3

Mise au point

CONCEPTION

TERritoIRES
L'astrolabe
Burg Nord Anney
74370 - 04 50 50 32 76
e-mail : agence@territoires-urba.com

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2015

B.E.DESSIN
Généraliste expert
16, Route des Vieux Moulins
74300 St JULIEN EN GENEVOIS
Tél : 04 50 49 02 04 e-mail : scp@scpdupont.com